

Laval, le 28 septembre 2010

Madame Colette Fraser, greffière adjointe  
Ville de Montréal  
Direction du greffe  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7610-06-01-07728-10

**Objet : Avis concernant la délivrance d'une approbation d'un plan de  
réhabilitation**

Madame,

Nous vous informons que nous avons approuvé un plan de réhabilitation en vertu de l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Vous trouverez copie de l'approbation en annexe. Cette dernière vise le terrain décrit comme étant le lot 1 995 389 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

*« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »*

...2

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662  
Courriel : [yves.valiquette@mddep.gouv.qc.ca](mailto:yves.valiquette@mddep.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

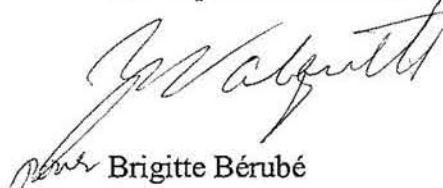
Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Monsieur Henrik Amirian que vous pouvez joindre au numéro de téléphone suivant : 450 661-2008, poste 309.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal et de Laval,



Brigitte Bérubé

BB/

p.j. Approbation d'un plan de réhabilitation

Québec, le 14 septembre 2010

**APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION**  
(article 31.54)

9224-0456 Québec inc.  
2400, rue des Nations  
Montréal (Québec) H4R 3G4

N/Réf. : 7610-06-01-07728-10  
400742919

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 14 juillet 2010, reçue le même jour et complétée le 3 septembre 2010, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans les documents intitulés « Plan de réhabilitation du terrain » et « Calendrier d'exécution », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Excavation des sols contaminés en concentration supérieure aux valeurs limites réglementaires de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains et leur élimination dans des sites autorisés par le Ministère.

Les travaux de réhabilitation seront réalisés sur le lot 1 995 389 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des rues Basile-Routhier et Louis-Maheut, arrondissement Ahuntsic-Cartierville, à Montréal.

## APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION

-2-

N/Réf. : 7610-06-01-07728-10  
400742919

Le 14 septembre 2010

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 14 juillet 2010, signée par Karima Oulamara du Groupe Solroc inc., à laquelle étaient joints des études de caractérisation environnementale phase I, phase II et phase III, la grille et le formulaire d'attestation des études de caractérisation attestés par l'expert no : 186, une résolution de la firme 9224-0456 Québec inc., un chèque au montant de 1 031,00 \$ ainsi qu'un plan de réhabilitation;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par Karima Oulamara, daté du 6 août 2010, concernant des informations complémentaires;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par Karima Oulamara, daté du 13 août 2010, concernant des informations complémentaires;
- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 3 septembre 2010, signée par Karima Oulamara, à laquelle était joint un avis de contamination inscrit au registre foncier sous le numéro 17 485 071.

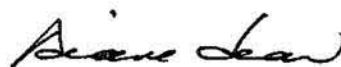
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Diane Jean  
Sous-ministre